



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL

Nos organisations syndicales (*SNES-FSU*, *SNUIPP*, *SNUDI-FO*, *CGT éduc*, *SUD*) ne pouvaient pas rester muettes face à la tentative d'intimidation qu'a subie notre camarade enseignante et représentante syndicale *SNES-FSU* du collège Ferdinand-Sarrien de Bourbon-Lancy (71) en date du 21/09/2020.

Pour rappel, cette dernière a fait l'objet d'une convocation dans le bureau de sa supérieure hiérarchique en présence de trois gendarmes pour avoir été à l'initiative d'une photo prise devant l'établissement montrant une dizaine de personnes, enseignants et parents d'élèves.

Plutôt que d'apporter des réponses aux légitimes revendications des personnes mobilisées, il a semblé opportun à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire de les réprimer en invoquant une absence de déclaration de manifestation, fallacieux rappel à la loi qui n'est pour nous rien d'autre qu'une tentative d'intimidation et de répression.

Or, la mise en cause de notre collègue et camarade est une atteinte intolérable à l'action militante et syndicale.

Aussi, nos organisations syndicales (*SNES-FSU*, *SNUIPP*, *SNUDI-FO*, *CGT éduc*, *SUD*) exigent expressément de la préfecture de Saône-et-Loire que cesse toute mesure de rétorsion injustifiée à l'encontre des militantes et militants syndicaux-ales, et plus largement, à l'encontre des personnels de l'Éducation Nationale dans leur droit à manifester leur opposition.

Nous demandons aux services préfectoraux de garantir la liberté d'expression et de ne pas considérer que dix personnes posant pour une photo seraient un danger pour l'ordre public. Nous considérons que la volonté de museler la contestation sociale est une atteinte à la démocratie.

Aussi, nous réaffirmons avec force la nécessité de respecter le droit de grève, de respecter et faire vivre la démocratie dans toute la pluralité de ses expressions.